

Nombre de  
membres en  
exercice

**26**

Présents et  
représentés

**23**

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DU BUREAU DU GRAND ANNECY**

**SEANCE du 7 JUILLET 2023**

L'an deux mille vingt-trois  
Le sept du mois de juillet à douze heures

Le BUREAU du Grand Annecy, dûment convoqué en séance officielle le trente juin deux mille vingt-trois, s'est réuni au Bistro Vincent, 25 avenue du Parmelan à Annecy en séance Ordinaire sous la présidence de Frédérique LARDET, Présidente.

### Délibération

Date de mise  
en ligne

10 JUIL. 2023

Déposée en  
Préfecture le

10 JUIL. 2023

### Etaient présents

Jean-Pascal ALBRAN, Christian ANSELME, François ASTORG, Pierre BRUYERE, Samuel DIXNEUF, Gilles FRANÇOIS, Ségolène GUICHARD, Charlotte JULIEN, Frédérique LARDET, François LAVIGNE-DELVILLE, Patrick LECONTE, Bruno LYONNAZ, Viviane MARLE, Jean-Claude MARTIN, Catherine MERCIER-GUYON, Thomas MESZAROS, Magali MUGNIER, Alexandre MULATIER-GACHET, Monique PIMONOW, Marc ROLLIN, Christian ROPHILLE, Didier SARDA, Jean-Louis TOÉ

### Etaient excusé(e)s

Fabienne DULIEGE, Denis DUPERTHUY, Aurélien MODURIER

Alexandre MULATIER-GACHET est désigné(e) en qualité de Secrétaire de séance

## **OBJET**

### **RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION DU GRAND ANNECY À L'ASSOCIATION " ALLIANCE DES COLLECTIVITÉS POUR LA QUALITÉ DE L'AIR " POUR L'ANNÉE 2023**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets qui impose au Grand Annecy la mise en œuvre d'une Zone à Faibles Emissions mobilité (ZFE-m) sur son territoire au 1<sup>er</sup> janvier 2025 ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n° D-2019-72 du 8 mars 2019 portant adhésion à l'association Alliance des collectivités pour la qualité de l'air pour l'année 2019 ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n° D-2020-316 du 30 juillet 2020 portant désignation des représentants du Grand Annecy dans les syndicats et les organismes extérieurs.

L'alliance des collectivités françaises pour la qualité de l'air est un réseau d'élu(e)s, constitué en association en septembre 2018, afin de réunir les collectivités engagées pour améliorer la qualité de l'air. L'alliance a pour objectif de devenir une structure ressource et un interlocuteur privilégié pour les élu(e)s, les agents et les partenaires institutionnels sur la qualité de l'air.

L'Alliance a pour ambition de porter la voix des collectivités, échanger les expériences, partager les bonnes pratiques et confronter les difficultés.

Plus d'une trentaine de collectivités participent au réseau : Ville et Eurométropole de Strasbourg, Ville de Lille, Grenoble Métropole, Eurométropole de Metz, Ville de Reims, Rouen Métropole, Ville de Marseille, Bordeaux Métropole, Pays-Basque Agglomération, Nancy Métropole, Ville de Paris, Clermont Métropole, Saint-Etienne Métropole, Ville de Champlan, Marseille, Montpellier Méditerranée Métropole, Nantes Métropole, Rennes Métropole, agglomération de Saint-Nazaire, Ville d'Angers (en cours).

L'Alliance travaille notamment sur le sujet des ZFE-m, avec l'organisation d'une rencontre prévue en novembre prochain. Elle met à disposition de ses adhérents diverses ressources (livret thématique, exposition photo, études, ...), organise des formations et webinaires.

Le montant annuel de la cotisation est fixé par les statuts selon le nombre d'habitants de chaque collectivité. Pour le Grand Anancy, ce montant est fixé à 900 € par an. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2023.

Afin de formaliser la participation du Grand Anancy à l'Alliance des collectivités pour la qualité de l'air,

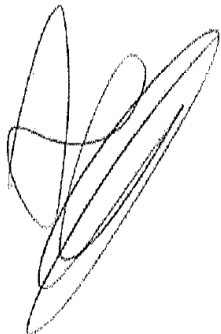
#### **LE BUREAU DECIDE :**

- de renouveler l'adhésion à l'association *Alliance des collectivités pour la qualité de l'air* ;
- d'autoriser la Présidente à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération, et à verser à cette association la cotisation d'un montant de 900 € pour l'année 2023.

#### **LA DÉCISION A ÉTÉ ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Voix POUR : 23

Le Secrétaire de séance,



Alexandre MULATIER-GACHET

Pour extrait conforme  
Pour la Présidente et par délégation,  
Le Directeur Général,



Sébastien LENOIR.